

Compte-rendu du conseil d'école extraordinaire du lundi 5 février 2018

Présents :

Municipalité : Mesdames Damour et Dubois Messieurs Brouillet et Fossemagne

Ecole maternelle

Représentants des parents d'élèves : Mesdames Leroux, Berland, Lefèvre, Combeau-Gatel, Tamisier, Messieurs Bersars et Villesange

DDEN : Mr Rigollaud

Enseignants : Mesdames Guittonneau, Sautereau, Compin, Bernard, Jourde, Rique, Allemand

Ecole élémentaire

Représentants des parents d'élèves : Mesdames Berland, Mignot, Juillien, Le Roux, Bersars, Dubois, Bertrand
Monsieur Billières

DDEN : Madame Quichaud

Enseignants : Mesdames Brégeon Rapon, Pastor et Doucet et Monsieur Baillard

Excusés : Monsieur Prinsaud, Mesdames Gracieux Monsieur Pradier

Mme Doucet est secrétaire de séance

Ce conseil a pour but de se prononcer sur les rythmes scolaires pour les années scolaires à venir.

Rappel des propositions

Cadre général

24 heures d'enseignements sur 9 demi-journées dont le mercredi matin

5h 30 maximum d'enseignement par jour

Cadre dérogatoire

nécessité d'un consensus entre toutes les parties

premier cas 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées incluant une dérogation au maximum de 5h 30 par jour ou de 3 h 30 par demi-journée ou de l'instauration de cours le samedi matin

deuxième cas 8 demi-journées d'enseignements dont 5 matinées regroupant des activités périscolaires sur un après midi

troisième cas 8 demi-journées d'enseignements réparties sur 4 jours

Dans tous les cas, la durée de la pause méridienne sera de 1 h 30 minimum. Pour les deuxième et troisième cas pas plus de 6 h par jour et 3 h 30 par demi-journée et la possibilité d'alléger la semaine par un raccourcissement des vacances.

Conseil d'école

En préalable la directrice de l'école élémentaire indique que comme convenu, elle a invité le RPI Bunzac Pranzac à se réunir avec nous pour ce conseil d'école extraordinaire. Cette invitation a été refusée.

Le maire indique que vu le faible effectif de l'antenne chazelloise du centre de loisirs, il n'y aurait plus de centre de loisirs à Chazelles à partir de l'année prochaine car cela coûte trop cher. Pour des raisons financières il indique également qu'il est partagé entre le retour à la semaine de 4 jours pour des raisons financières et ses interrogations quant à l'intérêt de l'enfant.

Les parents d'élèves suivent l'avis de l'enquête réalisée sur la commune et donc sont favorables à un retour à la semaine de 4 jours.

Les enseignants expliquent qu'ils leur semblent que la coupure du mercredi est bénéfique surtout en maternelle et que des après midis longs permettent de varier les activités en élémentaire.

Quelle organisation du temps scolaires ? Avis des différentes parties

Parents d'élèves 4 jours

Municipalité le maire s'abstient

Enseignants : 4 jours

Comme il n'y a pas d'opposition formelle, le consensus autour de la semaine de 4 jours est obtenu.

Le conseil d'école opte donc pour le choix de la semaine de 4 jours

Quelle offre d'accueil sera proposée aux enfants sur le temps périscolaire ?

Un centre de loisirs sera proposé le mercredi sur deux sites de la communauté de communes.

Fin de la séance: à 17 h 45